Vif-argent

n°56 [été 2011]

Ce numéro est également téléchargeable sur le site Internet de la Nef - www.lanef.com

actualité

Jean-Luc Seignez, vice-Président du Conseil de Surveillance

La banque éthique européenne, le rendez-vous avec l'histoire

Le projet de banque éthique européenne adopté par l'Assemblée Générale du 28 mai a été qualifié par certains sociétaires enthousiastes de « Rendez-vous avec l'histoire ». S'il peut être trompeur d'invoquer une sorte de déterminisme historique, il est néanmoins intéressant de considérer le contexte dans lequel ce projet s'inscrit.

La crise de 2008 a mis en lumière les dérives d'un système financier devenu insoutenable. Un nombre croissant de personnes est aujourd'hui conscient que ni une « moralisation », si tant est qu'elle soit possible et réellement souhaitée, ni même une réforme profonde de ce système ne seraient suffisantes pour que celui-ci permette un réel développement humain. Cette situation donne un relief nouveau aux recherches d'alternatives dont la Nef fait partie.

De la conscience à l'action

Partout grandit la prise de conscience que toutes les crises qui frappent environnement, individus, sociétés et cultures sont reliées entre elles. En définitive, ce ne sont à chaque fois que les déclinaisons particulières d'une même crise des valeurs, d'une crise de sens. Ce qui est au centre, c'est notre relation à l'autre et à la planète.
En même temps, force est de constater que les changements souhaitables peinent à venir de l'extérieur. Ainsi grandit parmi les citoyens la volonté de devenir acteur soi-même. Les formes de l'engagement individuel responsable se diversifient et attirent chaque jour de nouveaux adeptes. On peut y voir une expression éthique car le seul intérêt individuel et immédiat est très largement dépassé. Ainsi se révèlent la part d'universel de chacun et ce qui fonde l'humanité de l'Homme.

Notre projet de banque éthique européenne fait écho à ces mouvements de la société. Il est la réponse à inventer pour qu'une des intuitions fondatrices de la Nef trouve la forme qui lui convient aujourd'hui : chercher et mettre en œuvre des circulations de l'argent qui permettent à l'être humain d'assumer librement ses responsabilités sociale, culturelle et environnementale dans le domaine de l'économie.

Une banque éthique européenne pour un monde nouveau

Cette réponse passe par un agrément de banque de plein exercice ; l'exploration du « modèle » de société financière arrive à son terme pour la Nef. Celle-ci n'arrête pas de se heurter aux parois de verre où l'enferme son statut actuel, sorte d'aquarium réglementaire. Car le « poisson » a beaucoup grandi, a beaucoup appris. La Nef, et bien davantage encore, les personnes qui s'adressent à elle, ont besoin des moyens d'actions supplémentaires que permet le statut de banque.
Ce projet s'appuie naturellement sur la culture coopérative. L'exigence démocratique est en effet au cœur de l'engagement citoyen et il faut souligner que si cette exigence est souvent forte, elle est presque complètement exclue du champ de l'économie. Il y a là aussi un défi à relever.

La dimension européenne du projet traduit le fait que nous ne sommes pas face à un phénomène hexagonal mais que problèmes et recherches d'alternatives sont présents ailleurs. Si cette dimension vise bien sûr à atteindre une taille suffisante pour répondre demain aux exigences réglementaires, elle représente d'abord une belle occasion d'enrichissements réciproques. Elle s'incarne dès à présent par des collaborations concrètes et une mutualisation ; s'appuyant partout sur une base citoyenne vivante, elle démontre qu'une construction européenne « par le bas » est possible.
À ce moment décisif pour l'avenir de la Nef, on peut penser à deux autres temps forts de son histoire : en 1979 naissait l'Association La NEF au moment où Margaret Thatcher, suivie ensuite par Ronald Reagan, donnait pour la première fois une expression politique au néo-libéralisme. En 1989, l'agrément de société financière est obtenu peu de temps avant la chute du mur de Berlin, symbole de l'échec d'un modèle économique pseudo-égalitaire.

Aujourd'hui, alors que les craquements du vieux monde se font plus nombreux et plus forts, l'aspiration de la Nef à voir se développer une économie plus humaine doit pouvoir s'épanouir à sa juste mesure. Entre une liberté débridée qui conduit vers l'abîme et le constat d'échec d'une égalité sclérosante, il est plus que temps que l'économie et la finance puissent être guidées par le principe de la fraternité. S'il est un rendez-vous avec l'histoire, ce n'est peut-être pas celui de la Nef, ni même celui de la banque éthique européenne, c'est celui de l'Homme nouveau. Rien n'est écrit, tout dépend de chacun de nous.

Philippe Leconte, Président du Conseil de Surveillance

Évolution au sein du Directoire de la Nef

Afin de concentrer toutes ses forces sur la création de la banque éthique européenne, Jacky Blanc a proposé de quitter le Directoire et de travailler pour le projet depuis la Coopérative de finance éthique, nouveau véhicule pour rassembler les efforts en vue de la banque. Le Conseil de Surveillance a conféré à Jean-Marc de Boni la qualité de Président du Directoire, et travaille avec ce dernier pour coopter rapidement un troisième membre au Directoire.
Tous les vœux du Conseil accompagnent Jacky et Jean-Marc dans leurs nouvelles fonctions.

éditorial

Jacky Blanc

Merci de m'avoir offert ces dix années pour participer à cette belle aventure au service de la Nef.

Merci d'avoir été si nombreux à Barjac pour vivre ce qui était pour moi ma dernière Assemblée Générale en tant que Président du Directoire, mais qui était, surtout pour nous tous, le rendez-vous avec notre histoire.

Merci de tous nos échanges, vos interpellations, vos critiques, car nous avons avancé ensemble.

Merci au Conseil de Surveillance de m'avoir fait confiance malgré les difficultés et les bouleversements au moment du départ des fondateurs en 2004. Nous avons assumé ensemble la multiplication par dix du bilan de la Nef pendant cette dernière décennie.

Merci d'avoir permis toutes les erreurs commises, elles m'ont toutes appris.

Merci à tous ceux qui auraient voulu que ce soit autrement et qui ont été déçus ; leurs réflexions ont enrichi la Nef, et les décisions prises n'ont jamais été contre eux, mais en tenant compte des multiples positions.

Merci pour l'énergie transmise par tous les salariés qui se sont engagés dans l'œuvre commune et à tous les sociétaires bénévoles qui nous ont apporté leur soutien.

Merci enfin à Jean-Marc d'accepter de prendre cette responsabilité et de me permettre ainsi de me consacrer au projet de la banque éthique européenne.

Les bonnes nouvelles viennent de vous car c'est d'abord sur les territoires que la Nef vit, existe et se développe : entre Saône et Rhône le premier Confluent s'est déroulé à Lyon pour exercer une nouvelle forme de gouvernance plus participative. La forêt mythique de Brocéliande a donné naissance au premier Cercle d'Initiatives Territoriales.

Merci à vous tous qui faites la Nef d'aujourd'hui et construisez la banque de demain.

laNef
société coopérative
de finances solidaires

Valérie Dumesny, Responsable Vie coopérative de la Délégation de Lyon

Assemblées Générales 2011 à Barjac, l'alliance d'acteurs en faveur des biens communs

Le 28 mai dernier, la Nef organisait son Assemblée Générale annuelle à Barjac, une petite commune du Gard rendue célèbre par le film de Jean-Paul Jaud « Nos enfants nous accuseront ». La veille de cet événement, s'est également tenue dans ces lieux l'Assemblée Générale de Terre de liens qui a fait l'acquisition de La Grange des Prés, un domaine agricole converti en bio. Devenue le symbole de résistance et l'illustration d'un passage à l'action en vue de la préservation des biens communs, Barjac a été le théâtre de l'expression des synergies entre la Nef et Terre de liens. Retour sur ces deux journées extra ordinaires…

Bien plus qu'une rencontre formelle, c'est un véritable festival que la Nef a proposé à ses sociétaires. Et l'organisation était à la hauteur de l'événement : installation de panneaux signalétiques, affichage de programmes, aménagement de toilettes sèches, fabrication d'une douche écologique au camping de la Grange des Prés… autant d'équipements nécessaires pour favoriser le bon déroulement de ces deux manifestations.

Une synergie d'acteurs en faveur de la préservation et de l'enrichissement des biens communs

Dès le vendredi 27 mai, l'effervescence se faisait ressentir et les organisateurs s'activaient pour parfaire le confort de leurs hôtes. L'Assemblée Générale de Terre de liens a permis de se féliciter de la visibilité grandissante de la structure et des sollicitations de plus en plus nombreuses de la part de la profession agricole, des collectivités locales ou encore des média. Ainsi l'année 2010 a été une année record pour Terre de liens tant au niveau de la collecte (8,8 M€), de l'arrivée de nouveaux actionnaires (+ 36 %), que du nombre d'acquisitions réalisées (qui représente 50 % du total des fermes acquises depuis la création de la société). Cette rencontre a également été l'occasion de définir les perspectives de développement quant à l'ajustement des activités de la Foncière à la nouvelle donne fiscale et à l'amélioration du modèle économique et de la gestion du patrimoine.

Parallèlement, se tenaient simultanément une réunion du Conseil de Surveillance de la Nef et le Séminaire de la Vie Coopérative accueillant les sociétaires bénévoles. Ce vendredi 27 mai, près de 150 personnes engagées ont approfondi des thématiques diverses et complémentaires. Après un pique-nique géant partagé au sein de la cantine bio municipale, les participants des deux structures se sont réunis à l'occasion d'une soirée-débat sur le thème des biens communs, comme définis dans le *Manifeste pour une banque éthique européenne.* Philippe Cacciabue de la Foncière Terre de liens, Philippe Vachette d'Énergie Partagée, Bernard Rivas d'Ingecoop, Jacky Blanc, Philippe Leconte et Jean-Marc de Boni de la Nef ont tour à tour présenté chaque structure. Animé par Marc Favier, Responsable des Projets de la Nef, ce débat a permis à chaque participant de témoigner de ses expériences concrètes révélant des évolutions de la société et de mettre en perspective des réflexions sur les biens communs. Énergies renouvelables, habitat collectif, finances solidaires et accès au foncier… autant de thématiques captivantes qui ont maintenu l'attention de l'assemblée jusque tard dans la nuit.

Le choix d'un projet fédérateur : une banque éthique coopérative européenne

Le lendemain, la Nef a accueilli près de 250 sociétaires au château de Barjac pour tenir son Assemblée Générale Ordinaire. Cette forte mobilisation était par ailleurs renforcée par les quelque 540 sociétaires qui avaient participé à l'une des 21 rencontres régionales organisées tout au long du mois de mai. La journée a été consacrée à la présentation de l'activité de l'exercice 2010 suivie d'un temps pour les questions de compréhension et les débats précédant le vote de chaque résolution. Ponctués par de subtiles illustrations d'Éric Grelet, improvisateur-dessinateur, ainsi que par les interventions musclées des deux gardes du corps burlesques *Les Tony's*, les échanges ont permis de mieux comprendre le contexte et en particulier les perspectives de développement de la coopérative.

Globalement l'année s'est caractérisée par une forte mobilisation de l'épargne citoyenne. L'encours des comptes à terme a augmenté de 25 %, de même que le montant du capital (24,8 M€ au 31/12/2010). Néanmoins, face à un contexte de taux très bas et un ralentissement de l'activité Crédit, seuls 80 % de la collecte ont pu être utilisés. Malgré ces circonstances, le résultat net est resté légèrement positif à 31 380 €.

Parallèlement, le nombre de sociétaires a lui aussi fortement progressé (+ 10 %). En rejoignant massivement la Nef, les citoyens ont ainsi témoigné de leur confiance dans le projet de la coopérative tout en marquant leur volonté de voir naître, en France, une banque éthique de plein exercice. Au moment du vote des résolutions, ils l'ont d'ailleurs réaffirmée en approuvant à plus de 94,8 % la poursuite des travaux engagés en faveur de la création d'une banque éthique indépendante de tout groupe bancaire. La longueur et l'intensité des applaudissements suivant cette approbation ont révélé l'engouement et la forte émotion partagée dans la salle.

Ces deux Assemblées Générales successives organisées conjointement ont été l'occasion de rencontres inédites entre sociétaires de la Nef et actionnaires de Terre de liens. Placé sous le signe du partage, le contexte champêtre et convivial des manifestations a favorisé les échanges. Agissant au cœur des circulations financières pour proposer une gestion socialement et écologiquement responsable de l'épargne citoyenne en France, les actions de la Nef s'inscrivent au sein d'un mouvement plus large composé de structures œuvrant en faveur de la préservation et de l'enrichissement des biens communs. Durant ces deux journées, aux côtés de Terre de liens qui œuvre pour l'accès au foncier agricole, la Nef a ainsi réaffirmé son objectif de créer des outils financiers permettant aux citoyens responsables de « se mettre en mouvement pour alerter la société et organiser la protection des biens communs ».

Répartition des votants

Sociétaires présents et représentés	**244**
Votes par correspondance	**2 590**
Pouvoirs au Président	**1 401**
Total des votants	**4 235**

Résultats des votes

Résultats des votes	oui	%	non	%	abstention	%
1. Quitus de gestion	4 111	**97,1**	26	0,6	98	2,3
2. Rapport du Commissaire aux Comptes	4 074	**96,2**	13	0,3	148	3,5
3. Affectation du résultat	4 101	**96,8**	30	0,7	104	2,5
4. Évolution du projet de banque éthique européenne	4 014	**94,8**	36	0,8	185	4,4
5. Ratification des nouveaux sociétaires	4 088	**96,5**	16	0,4	131	3,1
6. Pouvoirs pour formalités	4 126	**97,4**	6	0,1	103	2,5

Retour de Philippe Cacciabue, Gérant de la Foncière Terre de liens

« Une Assemblée Générale est normalement un moment privilégié pour se retrouver, pour se sentir une fois l'an « entre nous », faire un bilan, partager un projet…

L'idée de co-organiser et d'accoler deux AG de deux structures semblait à première vue risquée, voire inopportune. L'expérience a prouvé le contraire.

Il y a d'abord une magie des lieux : le château et les rues médiévales de Barjac, la Grange des Prés au printemps… Magie que l'on a pu savourer grâce à la chaleur de l'accueil de nos hôtes, la Mairie de Barjac, l'équipe de Terre de liens sur la ferme, et le travail considérable de Valérie Dumesny… Merci à eux!

Mais lors de ces deux Assemblées Générales, il s'est aussi passé quelque chose d'inhabituel, de particulier. Au fil des heures, à l'occasion d'un pique-nique, d'un tour de plaine à la Grange des Prés, au cours d'un débat, lors d'une pause-café, j'ai ressenti un lien réel, vrai, vivant, comme une « reconnaissance » entre les participants. Il m'a même semblé par moment que c'était de la joie, la joie d'être à sa place, avec d'autres, embarqué dans une aventure mêlant humilité et audace. Il n'y a finalement rien d'étonnant : la Nef et Terre de liens contiennent, partagent deux mots qui ont traversé et même porté ces rencontres : *liens* et *fraternité.*

Nous étions 200 cette année. Nous pourrions être 500 l'année prochaine, et pourquoi pas avec d'autres acteurs du mouvement ? »

↘ Échos de Rhône-Alpes

Un premier Confluent à Lyon pour une nouvelle gouvernance

Ivan Chaleil, Délégué régional de la Délégation de Lyon

12 avril 2011 : date importante pour la gouvernance de la Nef dans son ensemble et plus particulièrement pour la Délégation de Lyon. C'est en effet ce jour-là que s'est tenu le tout premier Confluent de Délégation.

Il s'agit d'un véritable point de rencontre et de débat entre les trois sphères de la coopérative : culturelle avec Jacques Décams, notre Représentant des sociétaires, politique avec Éric Servel, membre du Conseil de Surveillance, et opérationnelle avec moi-même, Ivan Chaleil, Délégué régional et Valérie Dumesny, Responsable de la Vie Coopérative de la délégation.

Au programme de ce premier acte mis en scène par les participants : l'avenir du projet de banque éthique européenne, la situation de notre filiale NCEM, ou encore les grandes tendances et évolutions du crédit, et de la vie coopérative au sein de la délégation au cours du premier trimestre 2011.

Ce Confluent est un point stratégique de la gouvernance de la Nef. Sans être un organe décisionnaire, il doit en effet être le lieu par lequel un maximum d'informations transite, où l'on peut débattre de positions politiques ou institutionnelles et les mettre à l'épreuve de l'expérience de terrain des sociétaires et des salariés. Cette rencontre est également l'occasion pour le Représentant des sociétaires de s'exprimer au nom des 11 000 sociétaires que compte la Délégation de Lyon.

C'est bien la dynamique locale, initiée par la quinzaine de groupes locaux et correspondants bénévoles de la délégation, qui a permis de lancer l'expérimentation à Lyon le 12 avril dernier. Dans cet élan, une seconde rencontre s'est tenue récemment également à Lyon, signe de la pérennisation de ce nouveau mode d'échange et de communication dans notre coopérative.

↘ Échos de Bretagne

Naissance du premier Cercle d'Initiatives Territoriales de la Nef

Les membres du Cercle d'Initiatives Territoriales *La Nef en Brocéliande*

Une convention de partenariat entre notre groupe local de Brocéliande et la Nef a été signée en avril dernier. Cet événement inédit a permis de voir naître le premier Cercle d'Initiatives Territoriales (CIT), nommé *La Nef en Brocéliande*.

Premier maillon de la vie coopérative dans le nouveau schéma de gouvernance de la Nef, le CIT regroupe les sociétaires bénévoles actifs d'un territoire. Il a pour mission de diffuser les informations aux sociétaires locaux et de faire remonter leurs propositions et leurs questionnements. En Brocéliande, ce sont Yann Madoré, notre représentant, Valérie-Emma Leroux, Sylvie Besnard (trésorière), Étienne Loks et Pierre Coldefy qui consacrent une bonne partie de leur temps libre à animer le réseau de la Nef localement.

Bien que ce type d'animation collectif soit déjà existant dans certaines régions, nous sommes heureux d'inaugurer ce mode de fonctionnement plus officiel. Il était effectivement important pour nous de bénéficier de la reconnaissance de notre organisation en tant que groupe. Chaque membre offre sa diversité de compétences sur un pied d'égalité. Dans *La Nef en Brocéliande*, s'il y a bien un coordinateur officiellement nommé, il l'est principalement par commodité[1]. Grâce à nos outils[2] et à notre implication tournante[3], nous avons vraiment une organisation horizontale.
Par ailleurs, en termes d'horizontalité, les CIT confirment le schéma de la nouvelle gouvernance qui se caractérise notamment par une implication accrue dans la vie coopérative des groupes locaux, avec non plus une simple transmission d'informations mais de réels échanges. Ce découpage est inspiré directement du schéma de gouvernance de Banca Popolare Etica, notre partenaire principal dans le projet précédent de banque éthique européenne. En termes de fonctionnement démocratique, notre cousine italienne est dotée d'une solide expérience qu'elle a su partager avec la Nef. Il y a encore du chemin, mais notre société financière évolue et nous sommes heureux de constater que malgré la modification du projet sous cette forme-là, nous avons su garder au moins certains bénéfices de cette expérience.

À *La Nef en Brocéliande*, nous sommes actuellement cinq sociétaires embarqués, épaulés par autant de compagnons qui nous rejoignent régulièrement, au gré de leurs disponibilités, pour une réunion de travail ou un événement. On nous a accordé une certaine confiance pour faire vivre la Nef sur notre territoire de Brocéliande si riche humainement, nous sommes pleins d'idées et d'envies pour la faire avancer !

↘ **Pour en savoir plus :**
lanefenbroceliande@gmail.com
www.lanefenbroceliande.fr

[1] Par exemple disposer d'une adresse postale et d'un numéro de téléphone de référence
[2] Chaque membre de notre CIT dispose notamment d'un accès à notre boîte à courriels commune
[3] Au gré de nos disponibilités, le travail et la représentation du groupe sont assurés par des personnes différentes

>>> comment ça marche ? <<<

La fiscalité et les avantages fiscaux ?

À la fin de l'année 2010, le gouvernement a modifié la loi de finance afin de réduire l'ensemble des niches fiscales. Au-delà de l'effet symbolique lié au bouclier fiscal qui sera réaménagé, ou à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune dont le seuil a été relevé, le gouvernement et le parlement ont affiché leur volonté de limiter le déficit des comptes publics.

Cette évolution de la loi a des conséquences directes sur l'économie notamment sur le développement des énergies renouvelables et sur l'investissement dans le capital des entreprises solidaires.

Une niche fiscale est un avantage fiscal accordé en contrepartie d'un investissement ou d'une prestation dont bénéficie le contribuable. Les avantages fiscaux se calculent en déduction de l'impôt à payer, et peuvent prendre deux formes :

- **le crédit d'impôt :** lorsque l'avantage fiscal dépasse le montant brut de l'impôt, l'excédent peut être soit remboursé par l'État, soit déduit de l'impôt des années suivantes. Un crédit d'impôt est attaché aux dépenses engagées dans des installations économisant l'énergie, et diffère selon le type d'équipement : 25 % pour les installations photovoltaïques, 22,5 % pour le double vitrage et les pompes à chaleur, 36 % pour les installations géothermiques.
- **la réduction d'impôt :** elle ne donne pas lieu à remboursement ou étalement si son montant excède le montant brut de l'impôt.

Certains crédits ou réductions d'impôt sont soumis au plafonnement global des avantages fiscaux. Pour l'imposition des revenus 2011, le plafond global est de 18 000 € majorés de 6 % du montant du revenu imposable pour un contribuable seul (contre 20 000 € et 8 % en 2010).

Les souscriptions au capital des PME

Un contribuable qui souscrit au capital d'une PME peut bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 22 % du montant des versements effectués. Dans la même année, il peut souscrire jusqu'à 20 000 € (personne seule) et bénéficier d'un avantage de 4 400 €. Cette somme entrera dans le calcul du plafonnement global de 18 000 € décrit précédemment.
Pour les investissements au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la souscription peut atteindre 45 000 € et le taux de réduction 50 %.
Afin de bénéficier des avantages fiscaux, les parts sociales doivent être conservées pendant 10 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement).
Les PME doivent contrôler en permanence le montant total des souscriptions de capital encaissées : elles ne sont plus autorisées à délivrer d'attestation d'investissement lorsque la somme des souscriptions encaissées au cours des 12 derniers mois excède 2,5 millions d'euros.

Début 2011, la Nef a atteint le seuil de 2,5 millions, elle ne recouvrera vraisemblablement sa capacité à délivrer des attestations d'investissement qu'au dernier trimestre.

des projets et des prêts

→ Élevage de poules pondeuses dans le Maine-et-Loire

Karine Gourdon - Les petites noues - 49120 Chemille
karinegourdon@wanadoo.fr

Karine Gourdon a repris une ferme familiale conduite en bio depuis une douzaine d'années qui comprend l'élevage de poules pondeuses et la culture de céréales pour l'alimentation des volailles. Les œufs sont vendus en magasins d'alimentation biologique, sur les marchés, en AMAP* ainsi qu'en vente directe depuis la ferme. La Nef a été sollicitée pour financer la reprise de l'exploitation.

*AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

→ Culture de plantes médicinales et distillerie dans les Pyrénées-Atlantiques

SCEA Mélisse et Compagnie - 41 avenue du Maréchal Joffre - 64200 Biarritz - m.dautremant@laposte.net

Marc Dautremant a souhaité créer son entreprise de culture en bio de plantes médicinales et aromatiques ainsi que sa propre distillerie afin de commercialiser des huiles essentielles. Pour cela, il a créé une Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) en partenariat avec l'Institut Œnologique qui le soutient dans son projet. Choisi parmi plusieurs agriculteurs biologiques, il a pu s'installer sur 20 hectares de terre à Bayonne. La Nef a été sollicitée pour financer une partie de son matériel agricole et de transformation.

→ École Montessori d'Avignon dans le Vaucluse

Association La Maison des Enfants - 16 rue Martelange
84000 Avignon - www.ecolemontessori-avignon.org

Créée en 1996 à destination de quelques enfants du quartier qui participaient à un atelier de soutien scolaire, cette école propose une méthode d'éducation alternative autour de la pédagogie développée par Maria Montessori. Celle-ci permet de façon indissociable l'acquisition du savoir, le développement et l'épanouissement de l'enfant. Hébergée dans des locaux de l'Évêché d'Avignon, l'école a dû envisager de déménager, les-dits locaux ayant été mis en vente. Forte de ses 70 enfants accueillis et de son réseau de bénévoles particulièrement investis, l'association a souhaité se porter acquéreur d'un bâtiment et a sollicité la Nef pour en financer l'acquisition et la rénovation.

→ Artisan menuisier, constructeur de maisons à ossature bois dans le Loir-et-Cher

Guillaume Guion - 1 passage de la Charmille
41330 Marolles - guillaume@lepetitgousset.fr
www.lepetitgousset.fr

Spécialisé dans le travail artisanal du bois, Guillaume Guion travaille depuis 2003 dans ce secteur d'activité. Après des expériences enrichissantes, notamment en Norvège où il a pu bénéficier du savoir-faire nordique, il a souhaité s'installer à son propre compte et se spécialiser dans la menuiserie et la construction de maisons à ossature bois saines et performantes. La Nef et Loir-et-Cher Initiatives ont été sollicitées pour financer les investissements nécessaires au lancement de son activité.

le dossier

Riccardo Petrella, Professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain et Président de l'Institut Européen de Recherche pour la Politique de l

L'eau de la terre ou

Bien commun, droit humain ou m

En 1992, pour la première fois, les pouvoirs forts des « pays du Nord » ont affirmé et fait admettre par la communauté internationale que l'eau devait être considérée essentiellement comme un « bien économique »[1]. Sur cette base, la Banque Mondiale a élaboré et « imposé » en 1993, le modèle dit de « Gestion Intégrée des Ressources en Eau » (GIRE)[2]. Le postulat fondateur est le suivant : pour « gérer » de manière optimale les ressources hydriques de la planète en tant que « bien économique », il faut fixer un prix de l'eau qui permette de récupérer les coûts totaux de production, y compris la rémunération du capital investi. Autrement dit, assurer aux gestionnaires et aux investisseurs un niveau de profit acceptable constituerait le moyen le plus efficace pour garantir une gestion optimale de l'eau. Le 11 mai dernier, vingt ans après, le Président de Nestlé n'a pas dit autre chose en proposant la création d'une « bourse de l'eau » comme solution décisive à la pénurie de l'eau dans le monde[3]. Selon lui, seule la régulation par les marchés financiers internationaux, notamment spéculatifs, peut faire surmonter les crises et les conflits liés à la pénurie d'eau.

À la base de ces conceptions se trouve une thèse, à première vue correcte et convaincante, sur la raréfaction croissante de l'eau douce de la Terre, en opposition à l'eau salée de la Mer. Selon les organisations aujourd'hui au pouvoir, la pénurie d'eau représente l'une des principales problématiques mondiales. Ils affirment en tout lieu et à tout moment que l'eau douce manque et que ce phénomène va s'amplifier dans les années à venir. La raréfaction de l'eau serait inévitable, selon eux, en raison de l'augmentation de la population mondiale (« *on est trop nombreux* »), du développement économique croissant nécessitant de plus en plus d'eau (« *on ne peut pas empêcher les Chinois, les Brésiliens, les Indiens… de "bénéficier" de la croissance…* »), et des effets du changement climatique[4]. Ce faisant, ils ont contribué à faire grandir une « prise de conscience environnementale de l'eau » mystificatrice. L'opinion publique a ainsi été convaincue de deux fausses vérités.

La raréfaction de l'eau : une situation qui n'est pas irréversible

La première concerne la croyance selon laquelle pour conserver et protéger l'eau de la Terre (l'eau douce) en tant qu'élément vital essentiel et insubstituable pour la vie, il faut gérer l'eau comme tout autre ressource, en lui donnant le « juste » prix, la vraie valeur économique selon les mécanismes du marché[5]. Une bonne défense « écologique » de l'eau au plan quantitatif et surtout qualitatif passerait par la bonne gestion économique de l'eau, c'est-à-dire gérée uniquement par l'économie capitaliste de marché. Monétiser l'eau, la mettre dans le marché, la transformer en une marchandise et la soumettre aux « jugements » des opérateurs boursiers, seraient la voie maîtresse pour aimer l'eau, l'utiliser de manière responsable et durable. La nature, la vie sur la planète seraient sauvées par les marchés environnementaux, les bourses écologiques, l'eau capitaliste.

La mystification se traduit notamment par le fait que, même si tout le monde admet désormais que la disponibilité et l'accès à l'eau pour la vie constituent un droit humain universel[5], il ne reste pas moins vrai que l'opinion prédominante considère que la disponibilité et l'accès comportent des coûts monétaires considérables. Dès lors, il faut payer le m³ d'eau « qu'on consomme » au prix du marché, de la même manière que l'on paie les heures de téléphone mobile, les litres d'essence, les nuits d'hôtel ou les kilos de bananes. On a effacé de notre culture l'idée que les coûts de certains biens et services inhérents aux droits humains doivent être pris en charge par la collectivité. La gratuité de l'accès à ces biens et services ne signifie pas l'absence de coûts ou de payeurs, mais plutôt la prise en charge et le partage de ces coûts par la collectivité via les finances publiques et la fiscalité !

Or, le postulat de départ est faux. Les principales causes de la raréfaction de l'eau sont réparables et réversibles. Il ne s'agit pas d'un phénomène inévitable. La rareté de l'eau est une crise mondiale qui n'a rien de naturel. Elle est liée à des facteurs anthropiques, aux mauvais usages

que nos sociétés « riches » et « développées » ont fait de l'eau et ont « exporté » dans le monde entier comme symboles de progrès : prélèvements irrespectueux du taux naturel de renouvellement des corps hydriques, massives contaminations et pollutions dévastatrices des eaux, faiblesse de règles de gestion partagée et solidaire des eaux, notamment transnationales. Une véritable écologie de l'eau, absolument urgente et nécessaire, ne peut se fonder que sur le respect du lien entre vie, eau et bien commun. L'eau, même là où elle est naturellement rare (Éthiopie, Jordanie ou Israël) doit être considérée et traitée comme un bien commun dont personne, ni même un État ne peut être propriétaire à titre individuel. L'eau appartient à la vie. Les pays, les communautés locales et les personnes en sont responsables, individuellement et collectivement, notamment en ce qui concerne sa valorisation et son usage. Chaque fois que les sociétés humaines ont suivi un tel principe, il y a eu rarement de menaces pesant sur la qualité et la pérennité de l'eau. Le fait d'être renouvelable est la clé de toute écologie et économie de l'eau. Les « règles de la maison » (c'est-à-dire « éco-nomie », en grec *oikos nomos*) ne peuvent pas être en contradiction avec « les discours sur la maison » (en grec *oikos logos*).

L'eau, un bien commun universel

La thèse de la raréfaction de l'eau comme phénomène inévitable est aussi à l'origine d'une deuxième grande mystification, à savoir la croyance en « l'eau technologique », salvatrice de l'humanité.

Pour répondre à l'impératif de l'offre croissante d'eau domestique à des conditions « économiques » adéquates, les organisations dominantes comptent sur trois

u l'eau *technologique* ?

archandise, besoin vital économique

moyens technologiques déjà en œuvre, destinés, selon eux, à garantir la sécurité et le développement économique dans les temps à venir :

- **une plus grande productivité de l'eau** : produire davantage de biens et de services et continuer à créer de la valeur pour le capital, avec moins d'eau. Grâce à la technologie, on aura moins besoin de l'eau de pluie pour irriguer les champs agricoles ;
- **le traitement des eaux usées et leur recyclage pour usages domestiques, agricoles, etc. :** depuis peu, les foyers de Singapour sont alimentés en eau recyclée. De plus en plus nombreuses sont les villes qui cherchent à assurer, par le traitement, leur approvisionnement hydrique, même partiel, pour les activités industrielles ou les usages collectifs (lutte contre les incendies, nettoyage des rues, arrosage des parcs et jardins publics, etc.) ;
- **le dessalement de l'eau de mer :** depuis une grave pénurie d'eau, Barcelone s'est dotée de la deuxième plus grande station européenne de dessalement. Israël et la plupart des États de la péninsule arabique, ainsi que l'Espagne et les États-Unis, sont les principaux producteurs et utilisateurs d'eau dessalée au monde. La Chine vient d'ouvrir quatre stations de dessalement pour des villes de plus de 250000 habitants et il semblerait qu'elle ait décidé d'opter en faveur d'une grande expansion de la production d'eau dessalée au cours des décennies à venir pour satisfaire la soif de ses centaines de millions de citoyens.

Personne ne saurait s'indigner devant ces développements. En soi, ils sont à encourager. Les questions et les préoccupations surviendraient si ces développements venaient à se faire sous l'égide et la maîtrise de capitaux d'entreprises privées, selon les mécanismes de marché. Si tel devait être le cas, l'eau deviendra définitivement dans nos sociétés un produit industriel, une marchandise, un produit financier. L'eau dessalée dans le cadre d'une logique marchande, industrielle et financière privée ne sera plus ni ne pourra être considérée comme un bien naturel universel, un bien commun accessible et appartenant à l'humanité et à toutes les espèces vivantes, un droit humain. L'eau technologique, sera considérée et traitée comme un bien essentiel et insubstituable pour la vie *made by* Veolia, American Water ou Blue Techno Corporation. Elle ne sera plus un « don du Ciel » (comme le disent les musulmans ou les chrétiens), ni un don de Pachamama (comme le croient les populations amérindiennes), mais le produit commercial de Veolia, Suez, Agua de Barcelona, voire de Coca-Cola, Nestlé et Pepsi-Cola. Toute eau sera « marchandise », vendue et achetée, au même titre que le pétrole ou le blé. Les marchés de l'eau font déjà partie intégrante de nos modes de vie. Face à cette réalité, on mesure la mystification idéologique opérée par ceux qui disent que le débat sur le mode de gestion entre public et privé est un faux débat, et que ce qui compte pour le citoyen utilisateur de l'eau serait uniquement la qualité du service et le prix.

Au cours des cinquante dernières années, la sensibilité des citoyens en matière d'eau a subi des mutations importantes. Au départ, le droit à l'eau pour tous et l'ampleur des dévastations des ressources hydriques (construction de grands barrages, pollution des fleuves, contamination des nappes, déforestation, etc.) ont été au centre des préoccupations. Puis, à partir des années 70, la prise de conscience des effets négatifs d'une gestion corrompue et souvent inefficace de l'eau par les pouvoirs publics ainsi que, dans les années 90, des dérives provoquées par le démantèlement des services publics, leur privatisation et la marchandisation de l'eau, est venue élargir les champs de la sensibilisation des citoyens. En 2010, l'Office National de l'Eau a reconnu l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain. Concrétiser ce droit pour tous reste le défi majeur de l'eau, aujourd'hui et pour les générations futures.

[1] Déclaration finale de la conférence internationale de Dublin sur l'eau et l'environnement, en préparation du premier Sommet de la Terre de Rio de Janeiro.

[2] En anglais IWRM (Integrated Water Ressources Management). On peut parler d'imposition du modèle car l'adoption de la GIRE a été utilisée comme une condition à satisfaire par les pays demandeurs pour l'obtention de crédits de la Banque Mondiale dans le domaine de l'eau.

[3] Déclaration de Peter Brabeck du 11 mai 2011, reportée par Reuters.

[4] La thèse sur la centralité de la rareté de l'eau est omniprésente dans les nombreux rapports produits depuis les années 40 par les agences spécialisées de l'ONU (FAO, UNESCO, OMS, Habitat, etc.). La rareté est devenue, depuis 4-5 ans, après celui de la qualité de l'eau, le leitmotiv de la vision politique de la Commission européenne en matière d'eau. Ce choix a été formalisé en 2007 par la Communication de la Commission du 18 juillet 2007 : « Faire face aux problèmes de rareté de la ressource en eau et de sécheresse dans l'Union Européenne ».

[5] L'un des thèmes principaux à l'agenda de la conférence « Future of European Waters. How should policies be adapted? », organisée à Budapest les 24 et 25 mars 2011 par la présidence semestrielle hongroise de l'Union Européenne, a été « Valuing Water. The new paradigm for a resource efficient Europe ». « Valuing water » signifie que la rentabilité des biens et services des activités hydriques, déterminée par les transactions financières sur ces biens et services en fonction de leurs « prix mondiaux » (le plus souvent sujets aux mouvements spéculatifs) établira la valeur de l'eau.

zoom sur…

→ SCOP ex aequo, kesako ?

SCOP ex aequo - 9 rue Bugeaud - 69006 Lyon – contact@ex-aequo.fr - tél. : 04 78 26 12 42 ou 07 61 30 69 01

Ivan Chaleil, Délégué régional de la Délégation de Lyon

Plus de 300000 personnes sourdes en France, 120000 utilisateurs réguliers de la Langue de Signes Française (LSF), et seulement 300 interprètes professionnels… Tous ces chiffres pour un seul constat : il existe peu de services dédiés aux personnes sourdes qui souhaiteraient communiquer simplement et librement. C'est dans le but d'apporter une réponse à cette carence que quatre personnes professionnelles de la LSF se sont associées afin de créer la Société Coopérative et Participative ex aequo.

Émilie, Pascaline, Sophie et Christophe se sont rencontrés il y a plusieurs années dans le cercle restreint de l'interprétation Français-LSF. À ce jour, seules cinq formations reconnues existent dans ce domaine, et les employeurs en France restent peu nombreux. Il est donc fréquent de côtoyer les mêmes confrères dans cette activité.
Bénéficiant d'un parcours similaire agrémenté d'expériences complémentaires (spécialisation à la visio-interprétation pour certains et forte expérience dans le milieu hospitalier pour d'autres), les quatre interprètes ont d'abord scellé les bases d'une belle amitié, qui s'est par la suite renforcée par une vision commune de pratiquer leur métier. Forts de leur solide expérience, ils ont ainsi souhaité créer leur propre activité au cœur de l'économie sociale et solidaire, dont ils sont de fervents défenseurs. Leur objectif : proposer des prestations de qualité et répondre au mieux aux besoins des Sourds et des Entendants souhaitant communiquer ensemble. Afin de concrétiser leur projet commun, ils ont activé leur réseau et leurs partenaires, et ont ainsi pu bénéficier du soutien de l'Union Régionale des SCOP Rhône-Alpes qui a d'ailleurs orienté le projet vers la Nef pour son financement : la SCOP ex aequo était née.

Un marché peu développé où la demande est forte

Située dans le 6e arrondissement de Lyon et active depuis le 1er mars dernier, cette structure d'interprétation Français - Langue des Signes Française propose des services visant entre autre à faciliter les actions du quotidien des personnes sourdes. Ex aequo s'adresse à quelque 3700 citoyens sourds et malentendants recensés dans le Rhône, ainsi qu'aux administrations publiques, à la justice, aux grandes entreprises, à titre particulier ou professionnel. Jusqu'à présent, en cas de besoin cette « clientèle » faisait appel à des associations souvent militantes mais peu nombreuses, manquant parfois de moyens et de modernisme, alors seuls acteurs de ce marché.

Dès sa création, ex aequo s'est donnée pour mission de proposer des services adaptés, notamment en utilisant des outils en lien avec les nouvelles technologies.

Une offre globale vecteur de lien social

Dès le début de leur projet, les quatre associés ont manifesté le souhait de travailler en collaboration avec des acteurs de ce secteur d'activité qui partageaient les mêmes valeurs d'égalité (accès à l'information pour tous) et de solidarité. Dans cette démarche, ils se sont rapprochés de la Société Coopérative Websourd, un partenaire toulousain pionnier de l'accessibilité en LSF et emprunteur à deux reprises à la Nef. Proposant un service de visio-interprétation adapté aux personnes sourdes, Websourd permet d'entrer en contact avec n'importe quel interlocuteur via un interprète diplômé qui apparaît sur un écran et réalise la traduction en direct. Par exemple, l'interprète intervient virtuellement pour mettre en relation une personne sourde avec un agent SNCF ou un chargé de mission de la Caisse des Allocations Familiales et assure ainsi l'interprétation en français et en langue des signes. L'interprète devient un facilitateur, un créateur de lien, là où il n'y en a souvent pas, ayant pour mission de répondre à tout type de besoins, du plus particulier au plus quotidien, tels qu'interpréter une réunion professionnelle ou un appel téléphonique à un médecin.

Associant le collectif au coopératif, le projet ex aequo développe avec cohérence des synergies entre acteurs du même secteur. Située sur un marché où l'offre est bien inférieure à la demande, la SCOP ex aequo est une entreprise exemplaire qui unit des acteurs passionnés engagés dans une démarche responsable d'accès à la communication pour tous.

↘ **Pour en savoir plus : www.ex-aequo.fr**

PARTENARIAT **ÉPARGNE**

Retrouvez dans chaque numéro l'actualité des partenaires épargne de la Nef!

Au nombre de 19, ils bénéficient de vos dons d'intérêts sur les Comptes épargne Nature et Insertion ainsi que sur le Plan d'épargne Nef. Actifs dans les domaines environnemental, social, culturel ou encore de la solidarité internationale, ils participent par leurs activités à la construction d'une économie fondée sur le respect de l'être humain et de la nature.

↘ Partenaires du Compte épargne Nature

• Association La NEF • Bio Consom'Acteurs • Cniid • FNAB • Les Amis de la Bio-Dynamie • Les Amis de la Terre France • Nature & Progrès Réseau Sortir du Nucléaire • WWF France

↘ Partenaires du Compte épargne Insertion

• Association La NEF • Fédération Nationale Accueil Paysan • Fédération des Cigales • Fondation pour le Logement Social • Réseau Cocagne Raoul Follereau – Aide à la réinsertion par l'emploi en France

↘ Partenaires du Plan d'épargne Nef

• Echoppe • Ecidec • Survival International (France) • Terre du Ciel - cultures et sagesses du monde • Voix Libres

Tous les partenaires des Comptes épargne Nature et Insertion

partenariat

Jean-Marie Perrier, Président de la Fédération Nationale Accueil Paysan

Accueil Paysan : l'accueil social en milieu rural

La Fédération Nationale Accueil Paysan est partenaire du Compte épargne Insertion de la Nef. Les épargnants qui le désirent ont donc la possibilité de lui faire don de tout ou partie de leurs intérêts afin de soutenir de façon active et concrète des projets d'accueil social mis en place par l'association.

L'accueil de personnes en difficulté sur les fermes a toujours existé. À la fin des années 1990, le réseau Accueil Paysan a commencé à se structurer, en Ille-et-Vilaine tout d'abord, de manière à répondre aux appels d'organismes sociaux à la recherche de solutions alternatives au placement en lieu d'accueil institutionnalisé. Puis cette démarche a pris une dimension nationale en 2004, avant de devenir l'une des orientations principales de l'association en 2006.
Outre leurs activités agricoles ou d'aide au maintien de la vie rurale, les hommes et les femmes d'Accueil Paysan sont engagés dans une démarche de partage de leur expérience et de leur attachement à la terre. Une volonté commune les anime : faire découvrir leur métier, leur mode de vie et leur environnement à tous, sans exception, alliant ainsi des valeurs sociales et solidaires à une action en milieu rural.

Un soutien humain

L'accueil social en milieu rural comprend plusieurs types d'accueil très différents les uns des autres qui reposent tous sur un cahier des charges spécifique. Il peut s'agir de soutien humain à des personnes âgées qui, accueillies à la ferme, continuent à partager le quotidien d'une famille au lieu d'être isolées ; à des adultes handicapés physiques ou moteurs ; à des adultes en difficulté ou des personnes démunies pour des séjours d'une durée variable. Des enfants ou des jeunes peuvent aussi être accueillis en famille pour un séjour de rupture (favorisant l'éloignement temporaire d'une personne de son cadre quotidien), ou sur le long terme. Cet accueil peut aussi être axé sur la découverte de savoirs et savoir-faire, de métiers et aider à l'orientation professionnelle de jeunes en difficulté.

« Nous travaillons en lien avec les éducateurs, les psychologues. Ici, nous assurons la vie quotidienne. Installés en pleine campagne, entourés d'animaux, les enfants peuvent acquérir les bases qui leur permettront, plus tard, de s'ouvrir au monde, [...] des repères solides, qui leur permettront d'affronter leur vie future » explique Bernadette, paysanne et famille d'accueil pour des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

En lien avec la vie de la ferme

Ces accueils sont partie intégrante de la vie à la ferme. Ils s'inscrivent dans une démarche globale liée au projet de vie du paysan accueillant et se font en partenariat avec des organismes sociaux et/ou médico-sociaux, des institutions (Conseil Général, ASE, Protection judiciaire de la jeunesse) et les familles.

Développer l'accueil social répond au constat suivant : les situations de précarité sociale et de fragilité se développent dans notre société, et le tissu social et familial est souvent moins stable que par le passé. Dans ce sens, la campagne apparaît comme un lieu où retrouver un rythme de vie en contact avec la nature, favorisant l'épanouissement des personnes en difficulté.
La ferme apporte aussi aux jeunes un cadre propice à l'apprentissage de la socialisation, des sciences du vivant (compréhension des liens vitaux terre/plante/animal/homme) et à l'acquisition progressive de comportements respectueux de l'environnement naturel et social. Les accueillis suivent le rythme de vie et de travail des paysans lié au cycle des saisons. Ils participent à la vie quotidienne des accueillants et de leur famille, ce qui permet un échange entre générations, milieux sociaux et modes de vie différents. Cela permet de les amener aux questionnements et à la découverte.

Les adhérents de cette association s'engagent à respecter une charte éthique qui met en avant les valeurs fortes d'Accueil Paysan : la solidarité, le respect de l'environnement, l'importance des échanges, le respect mutuel, l'ouverture à l'autre et l'accessibilité à tous (valeurs de l'éducation populaire) et partagent ces valeurs à l'international.

↘ Pour en savoir plus :
Fédération Nationale Accueil Paysan
9 avenue Paul Verlaine - 38100 Grenoble
tél. : 04 76 43 44 83
accueil-social@accueil-paysan.com
www.accueil-paysan.com

partenariat

Jean-Michel Florin, Les Amis de la Bio-Dynamie

Les Amis de la Bio-Dynamie, partenaire du Compte épargne Nature de la Nef

L'association Les Amis de la Bio-Dynamie a pour mission de promouvoir le respect et la protection de l'environnement par le développement de l'agriculture bio-dynamique. Bénéficiaire des dons d'intérêts reçus des épargnants de la Nef, elle développe une série d'actions pour favoriser le développement de ce mode de culture.

Ayant fait ses preuves par plus de 80 ans de pratique sur tous les continents, l'agriculture bio-dynamique apporte des éléments de réponse aux défis actuels concernant notre environnement, notre alimentation et notre santé. Or, de nouvelles problématiques apparaissent et nécessitent de l'échange entre paysans, jardiniers et chercheurs, de la recherche fondamentale et de la pratique.
L'association Les Amis de la Bio-Dynamie soutient à la fois le travail d'approfondissement des fondements de cette « méthode » au niveau international et des recherches pratiques. Concrètement, le projet *Biodynapis* représente l'une des actions mise en place. Partant du constat de la menace qui pèse sur les abeilles[1], ce projet consiste à organiser des rencontres, des formations et à mettre en place des ruchers-écoles avec le soutien de parrainages. L'enjeu est de développer une apiculture respectueuse des abeilles et de tenter de trouver des remèdes fortifiant ces insectes.
Autre exemple d'action, le groupe *Météorologie* réunit des agriculteurs avertis dans l'objectif d'affiner les recherches en termes de météorologie et de les adapter à la France.
Le thème de la recherche sur le vivant est représenté par le projet *PEUV*[2] qui consiste à créer un réseau traitant de ce sujet par la coopération avec différents chercheurs de structures de l'agriculture biologique et bio-dynamique.
À l'avenir, l'association prévoit de développer un projet traitant de la biodiversité sur les fermes en lien avec le paysage. Elle étudie la possibilité d'attribuer des bourses pour aider les paysans intéressés à réaliser un projet spécifique sur leur ferme.

Partenaire du Compte épargne Nature de la Nef, l'association des Amis de la Bio-Dynamie compte sur le soutien des épargnants pour l'aider à poursuivre ses actions et exprimer la force de son engagement.

↘ Pour en savoir plus :
Les Amis de la Bio-Dynamie
5 place de la gare - 68000 Colmar
tél. : 03 89 23 35 49
jm.florin@bio-dynamie.org
www.bio-dynamie.org

[1] *Il existe déjà des zones entières sans abeille en Chine par exemple*
[2] *PEUV : Pour L'Émergence d'une Université du Vivant www.universite-du-vivant.org*

En mai dernier, à l'occasion de l'Assemblée Générale, les sociétaires de la Nef ont confirmé leur volonté de poursuivre le développement d'une banque éthique coopérative européenne. Aux côtés de la Nef, de Fiare et de Banca Etica, trois nouveaux partenaires européens se sont associés au projet. Il s'agit de coopératives financières pionnières de la finance éthique en Europe : Crédal, la belge francophone, sa soeur jumelle flamande Hefboom et l'allemande OekoGeno.
Découvrez leur présentation et retrouvez leur actualité!

Jean-Philippe Gönenç, Chargé de Projets de la Cfe

Crédal, l'argent solidaire

Comme d'autres acteurs de la finance éthique, Crédal[1] est né de la mobilisation de citoyens soucieux de résoudre une contradiction devenue inacceptable : comment ne plus mettre son argent à disposition d'intérêts que l'on combat ? Dans le cas de Crédal, le théâtre de cette mobilisation fut le refus dans les années 1980 de contribuer, par l'intermédiaire de nos dépôts bancaires, au financement d'un régime pourtant mondialement condamné : l'apartheid en Afrique du Sud.

C'est ainsi qu'en 1984, des organisations citoyennes d'inspiration catholique notamment vont retourner le problème et fonder Crédal dans le but de créer un circuit financier solidaire en Belgique francophone (région wallonne et Bruxelles).
Crédal ne s'est jamais positionné comme un pur intermédiaire financier. En effet, depuis sa création, cette coopérative belge mobilise tour à tour les leviers de l'accès au crédit (activité de financement) et de l'accompagnement professionnel (activité de conseil).
Ces leviers, Crédal les met principalement à disposition de structures d'économie sociale, que ce soient de petites associations ou de plus grandes coopératives.
Cette filiation historique ne l'a pourtant pas empêché d'élargir progressivement son champ d'intervention, tant en matière de financement que d'accompagnement.

Depuis quelques années, Crédal innove ainsi sur le financement en répondant aux besoins des personnes exclues du système bancaire classique. Par le biais du microcrédit, elle leur donne les moyens financiers d'améliorer leur bien-être quotidien sur le plan social, financier ou matériel, ou leur permet encore d'accéder à l'entrepreneuriat.
En matière d'accompagnement, il est tout aussi question d'innovation puisque Crédal a récemment mis en place un programme dédié à l'entrepreneuriat féminin, joliment intitulé *« Affaires de femmes, femmes d'affaires »*. Il s'agit ici d'accompagner les femmes tout au long d'un processus de création d'entreprise qui, pour elles, est souvent jonché d'obstacles extra-financiers.
S'engager sur la voie du crédit accompagné est un défi que Crédal relève en s'appuyant sur des ressources à la fois stables et diversifiées. La coopérative s'appuie en effet sur un réseau de 1 600 coopérateurs lui apportant la majorité des ressources nécessaires à l'octroi de crédits, soit 12,7 millions d'euros (ce qui représente une moyenne de 4 € par citoyen wallon !). Crédal a également recours à des dons lui permettant de constituer des fonds de garantie, ainsi qu'à des subventions en contrepartie de son engagement en faveur du développement local.

La participation au projet de banque éthique européenne est, pour Crédal, une voie vers l'autonomie. En accédant au statut d'organisme bancaire, Crédal pourrait continuer à exploiter ce qui fait sa force, à savoir sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et répondre ainsi aux besoins croissants qu'elle identifie. En somme, le projet banque applique à la lettre la devise nationale belge : *« L'union fait la force »*.

Pour en savoir plus :
www.credal.be

[1] *Acronyme de « CRÉDit ALternatif »*

LA NEF, MODE D'EMPLOI

Vous êtes **sociétaire de la Nef** ou vous souhaitez le devenir

En souscrivant au capital de la Nef, vous devenez membre à part entière de la coopérative et participez ainsi pleinement à son action.

Vous avez accès à un certain nombre de services directement avec la Nef

Les prêts Nef

- **Les prêts professionnels et associatifs**

Ces prêts permettent d'accompagner le développement d'activités et la création d'entreprises dans les domaines de l'écologie (agriculture biologique et bio-dynamique, filière bio, énergies renouvelables, éco-construction, etc.), du développement social et solidaire (insertion sociale, commerce équitable, développement local, etc.) et de la culture (activités artistiques et pédagogiques, édition, etc.).

- **Les prêts aux particuliers : Nef Immo et Nef Éco**

Ces prêts sont destinés aux sociétaires de la Nef ayant des projets d'éco-construction, d'éco-rénovation ou d'investissements écologiques.

L'épargne à moyen / long terme

- **Les parts de capital**

Un placement solidaire qui accompagne la Nef dans son développement et peut vous donner droit à des réductions fiscales intéressantes.

- **Les comptes de dépôts à terme**

Des placements rémunérés sur une durée de 25 mois à 10 ans, permettant d'orienter votre épargne vers le secteur d'activité de votre choix et de faire éventuellement un don d'intérêt à un partenaire dans les domaines de l'insertion sociale et de l'environnement.

- **Le Plan d'épargne Nef**

La possibilité d'épargner à votre rythme pour constituer un capital en vue de réaliser vos projets à moyen / long terme et de faire éventuellement un don d'intérêt à un partenaire dans les domaines de l'insertion sociale et de l'environnement.

C'est grâce à ce type d'épargne que la Nef peut soutenir des projets dans la durée.

Vous pouvez également bénéficier de services bancaires complémentaires

Les comptes d'opérations courantes

- **Le compte-chèques Nef - Crédit Coopératif**

Tous les services bancaires habituels et un chéquier aux couleurs de la Nef !

- **Le livret Nef - Crédit Coopératif**

Une épargne rémunérée, disponible à tout moment, constituant une ressource moins chère que les comptes-chèques pour la Nef.

» Il n'y a pas de minimum d'ouverture pour ces deux comptes.

» **L'organisme gestionnaire**
Le Crédit Coopératif dans le cadre d'un accord de partenariat avec la Nef.

Deux comptes à ouvrir simultanément pour mieux gérer votre argent au quotidien.

Conditions de rémunération de l'épargne applicables depuis le 1er mars 2011

- **Taux d'intérêts applicables aux dépôts à terme, Comptes épargne Insertion, Comptes épargne Nature et Plans d'épargne Nef**

durée	25 mois	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
taux	1,50 %	1,60 %	1,80 %	2,10 %	2,35 %	2,55 %	2,75 %	3,00 %	3,25 %

- **Taux du livret Nef - Crédit Coopératif : 1,00 %**

Fiscalité

- **Avantages fiscaux**

Le don de tout ou partie des intérêts perçus sur les dépôts à terme ou les livrets ouvre droit – dans la majorité des cas - à une réduction d'impôt. Les souscriptions au capital de la Nef au cours des 12 derniers mois ayant atteint le plafond autorisé, l'édition d'attestations fiscales ne reprendra vraisemblablement pas avant le mois d'octobre.

- **Imposition des revenus de capitaux mobiliers depuis le 1er janvier 2011 pour les personnes physiques**
  - Les intérêts perçus sur les dépôts à terme ou sur les Plans d'épargne Nef peuvent être soumis - sur option - au prélèvement libératoire forfaitaire (31,30 % pour les intérêts conservés par l'épargnant et 17,30 % pour les intérêts donnés à une association).
  - Les intérêts perçus sur les parts sociales sont soumis à une retenue à la source de 12,30 % et - sur option - au prélèvement libératoire forfaitaire (19 % si les intérêts sont conservés ou 5 % s'ils sont donnés à une association).

Tous les produits d'épargne de la Nef sont labellisés par Finansol.

Mieux gérer votre épargne

Ne laissez pas dormir sur votre compte-chèques l'argent dont vous n'avez pas immédiatement besoin, il peut être plus utile ailleurs.
Si vous pouvez immobiliser une partie de votre épargne pour une durée supérieure à 2 ans, optez pour les dépôts à terme ou le Plan d'épargne Nef; plus la durée d'immobilisation sera longue, plus votre rémunération sera conséquente et plus la Nef pourra financer de projets à moyen et long termes.
Si vous ne souhaitez pas immobiliser votre épargne, choisissez le Livret Nef-Crédit Coopératif, vos économies seront rémunérées tout en restant disponibles et la Nef bénéficiera d'une ressource peu onéreuse.

glanée de lecture

Philippe Pascal, Conseiller Épargne de la Nef

Qui a tué l'écologie ?

Dans son ouvrage au titre provocateur, Fabrice Nicolino explique sa théorie de mise à mort de l'écologie par « la bande des quatre » et revêt la plume d'un véritable romancier pour nous décrire les coulisses du mouvement écologiste qui, selon lui, a perdu son âme.

Écologiste engagé depuis des décennies, Fabrice Nicolino plante le décor dès les premières pages en dressant le portrait de personnages politiques représentant l'écologie au sein du gouvernement.
Au moyen d'une analyse très documentée, l'ouvrage contribue à la réflexion vers un changement au sein du mouvement associatif écologiste en France. Nicolino dénonce ainsi ce qu'il estime être des dérives quant à la proximité de certains mouvements avec les mondes politiques, économiques et industriels, quitte à en adopter les règles dans leurs propres organisations.

Si Nicolino reconnaît le rôle joué dans l'histoire de l'écologie par certaines organisations internationales engagées pour la protection de l'environnement, il les décrit comme étant aujourd'hui trop dociles et manquant d'indépendance.
Par ailleurs, l'auteur s'attaque au Grenelle de l'environnement, qui selon lui, a surtout été une supercherie médiatique. Les questions cruciales du nucléaire, de l'eau, des biocarburants, de la chasse, des animaux, des nanotechnologies ou des téléphones portables sont évincées. Il ajoute « *on vire dès le départ tous ceux qui aimeraient en causer. Ceux qui restent sont tout fiers de leur strapontin.* »

Malgré un discours grinçant et une profusion d'informations, de dates et de personnages, Nicolino nous raconte une histoire passionnante notamment grâce à un travail de recherche et d'enquête gigantesque. L'auteur partage ainsi sa propre interprétation des événements. Bien que le discours soit souvent accusateur, *Qui a tué l'écologie ?* a le mérite d'amener chacun à s'interroger sur l'écologie et ses éventuelles dérives.

Message d'excuses aux sociétaires, déposants et emprunteurs de la Nef

Nous tenons à présenter toutes nos excuses aux sociétaires et épargnants qui auraient constaté un retard lors de l'enregistrement de leur souscription de capital ou rencontré des difficultés pour communiquer avec nos équipes. Le fonctionnement de nos services a en effet été fortement perturbé par une évolution de la fiscalité : la loi de finance 2011, votée le 29 décembre 2010, prévoit une évolution majeure des avantages fiscaux consentis aux souscripteurs de parts sociales ; ce changement s'applique avec effet rétroactif au 13 octobre 2010. Les services de Bercy ont été consultés – mais en vain – afin de connaître la conduite à tenir face à cette « originalité ».
Nous remercions les sociétaires qui ont attiré notre attention sur nos délais de traitement anormaux et les autres difficultés qu'ils ont pu rencontrer, leurs remarques nous ont permis d'améliorer nos procédures de façon à être plus réactifs et plus efficaces. Nous avons ainsi organisé un traitement spécifique de vos réclamations afin d'y apporter désormais une réponse plus rapide.
En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous communiquer vos réclamations par courrier ou par voie électronique à : monsuivi@lanef.com.

actualité

Du nouveau pour NCEM

NCEM est une société de gestion créée à la fin de l'année 2007 par la Nef. Elle collecte des fonds pour les investir en faveur des entrepreneurs qui, comme les emprunteurs de la Nef, agissent d'une manière responsable.

Après trois ans de collecte, la société a atteint 10 millions d'euros de fonds. Les années de démarrage plutôt délicates avec une crise financière battant son plein, NCEM consomme une partie de son capital. Elle sollicite alors le soutien de partenaires qui souscriront à une augmentation de capital : le Crédit Coopératif pour 12 % et un autre investisseur pour une part égale à celle de la Nef. Quelques mois plus tard, ce dernier a revendu sa part à Champlain, bien plus proche de nos valeurs. À la fin d'année 2010, le Crédit Coopératif investit dans Champlain et devient *de facto* majoritaire dans NCEM. Il s'engage à respecter les objectifs initiaux de la structure et propose la présidence à Philippe Leconte, également Président du Conseil de Surveillance de la Nef. Le Comité d'Investissement comporte désormais six personnes dont trois sont issues de la Nef : Émilie Wietzke, Jean-Pierre Duponchelle et son actuel Président, Philippe Leconte.
Parallèlement, le fonds *Sens* créé en 2009 se développe, et la collecte est clôturée à la fin de l'année 2010. Après avoir investi dans la société IDEO en 2009, NCEM se tourne en 2011 vers la production de biomasse innovante et la construction de maisons éco-performantes. À ce jour, deux autres investissements sont prêts à être lancés d'ici la fin de l'année. Environ 30 % des 10 millions d'euros collectés seront alors investis.
Toutefois, pour atteindre l'équilibre financier et surtout pouvoir agir selon les ambitions initiales, il serait nécessaire de collecter cinq millions d'euros supplémentaires. Pour cela, NCEM envisage avec la Banque Sarasin de créer un second fonds complémentaire finançant des infrastructures « vertes ».

Nef capital éthique MANAGEMENT

Pour en savoir plus :
tél. : 01 47 23 66 60
www.nefcapitalethique.com

Où rencontrer la Nef ? d'août à décembre 2011

Le 14 août
Foire biologique et artisanale
(Beaulieu-sur-Dordogne, 19)
Place du Champs de Mars

Les 3 et 4 septembre
Festival de l'Avenir au Naturel (Albenc, 38)
Champs de Mars

Les 10 et 11 septembre
Forum Économie et Spiritualité
(Arvillard, 73)
Université Rimay-Nalanda
Institut Karma Ling - Domaine d'Avalon

Les 17 et 18 septembre
Foire bio du Trièves (Mens, 38)
Camping de Pré-Rolland

Le 18 septembre
Fête bio écologique Colchique (Guéret, 23)
Lac de Courtille

Le 18 septembre
Fête de l'insertion (Valenton, 94)
Parc Départemental de la Plage Bleue

Le 25 septembre
Les Doryphores - Foire biologique
(Brive-la-Gaillarde, 19)
Place de la Guierle

Le 25 septembre
Fête des paniers du Val de Loire
(Allainville-en-Beauce, 45)
Ferme de Denis Renard

Les 1er et 2 octobre
Horizon Vert (Villeneuve-sur-Lot, 47)
Parc des Expositions de Villeneuve

Du 21 au 23 octobre
Artemisia (Marseille, 13)
Parc Charnot

Le 23 octobre
Salon bio Nature de la 4e Fête de la Grue
(Giffaumont-Champaubert, 51)
Lac du Der - Station nautique

Du 25 au 27 novembre
Naturellia (La Roche-sur-Foron, 74)
Parc des Expositions

Du 2 au 4 décembre
Foire bio de Bergerac (Bergerac, 24)
Salle Anatole France

SCOP imprimé avec des encres végétales entièrement biodégradables conformes à la législation européenne 94/62 EC sur les emballages et leurs déchets, support papier 100 % recyclé

Demande d'informations, changement d'adresse postale* ou électronique V-A 56

À retourner à : La Nef \ 114 bd du 11 novembre 1918 \ 69626 Villeurbanne Cedex \
tél. 04 72 69 08 60 \ fax 04 72 69 08 79 \ lanef@lanef.com \ www.lanef.com

nom (Mme, Mlle, M.)..... prénom.....
ou raison sociale..... n° de sociétaire.....
adresse.....
code postal..... ville.....
tél. ..... courriel.....

☐ Je vous indique ma nouvelle adresse* ☐ Je souhaite recevoir une documentation détaillée sur les formules et services proposés par la Nef

☐ Je souhaite recevoir plusieurs exemplaires de Vif-argent pour le diffuser ☐ Je suis intéressé(e) pour recevoir Vif-argent uniquement par courriel

Comment avez-vous connu la Nef ?.....

* Merci de nous adresser un justificatif de domicile afin que votre changement d'adresse puisse être pris en compte.

La Société financière de la Nef est une société anonyme coopérative financière à capital variable, à directoire et conseil de surveillance, agréée par la Banque de France.
RC Lyon B 339 799 116 • NAF 6492 Z • ORIAS 09050786 • Siège social : 114 boulevard du 11 novembre 1918 - 69626 Villeurbanne Cedex • Associée au groupe Crédit Coopératif • Agréée « entreprise solidaire »

Vif-argent n° 56 / juillet 2011
Édité par **la Société financière de la Nef**
114 bd du 11 novembre 1918
69626 Villeurbanne Cedex
tél. 04 72 69 08 60 - www.lanef.com
Responsable de publication / Audrey Milhorgne
Ont participé à ce numéro / Jacky Blanc, Jean-Marc de Boni, Philippe Cacciabue, Ivan Chaleil, Aurélie Descours, Valérie Dumesny, Jacques Favier, Jean-Michel Florin, Jean-Philippe Gönenç, Étienne Javelle, Philippe Leconte, Frédéric Moukarim, Philippe Pascal, Jean-Marie Perrier, Riccardo Petrella, Jean-Luc Seignez et les membres du Cercle d'Initiatives Territoriales de Brocéliande.

copyright © photos / Droits réservés /

Imprimé par Savoy offset
Dépôt légal juillet 2011 - ISSN 1771-0723